



INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES DU LYCEE CARNOT

Le lycée Carnot offre à ses élèves la possibilité de déjeuner du lundi au vendredi, sans réservation. Seuls les repas consommés sont effectivement débités du porte-monnaie électronique associé à la carte de demi-pension (fonctionnement dit « au ticket »).

L'inscription se passe sur le site du gouvernement <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-dp-carnot75017-2024>

Vos identifiants et mots de passe sont ceux de FranceConnect : vous pouvez vous y connecter via l'interface des impôts, de La Poste, Ameli, etc

Pour cette démarche il est nécessaire de vous munir d'un RIB téléchargé sur le site de votre banque.

Si vous souhaitez disposer d'un tarif adapté à votre quotient familial, rendez-vous sur le site <http://www.calcullette-qf.iledefrance.fr/> que vous soyez allocataire CAF ou non.

Si vous êtes allocataire CAF, merci de télétransmettre vos données au lycée via le site de la région.

Si vous n'êtes pas allocataire CAF, vous devrez transmettre les documents demandés (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, livret de famille intégral, attestation région téléchargée) sur demarches simplifiées.

La procédure qui vous permet d'obtenir un tarif adapté à votre situation, ainsi que les tarifs de la demi-pension, fixés par la Région Ile de France, sont décrites dans les pages qui suivent.

Dans le courant de l'été vous recevrez par courriel le mode d'emploi de la création du compte qui vous permettra de suivre les consommations de vos enfants et d'effectuer des paiements en ligne.

Les identifiants et mots de passe des parents des élèves déjà inscrits au lycée cette année sont toujours fonctionnels, vous pouvez donc penser à approvisionner les cartes de demi-pension dès à présent.

Le compte de votre enfant devra être approvisionné avant sa rentrée pour qu'il puisse déjeuner au Lycée. Il est possible de payer en ligne, par chèque ou par virement et à titre exceptionnel en espèces.

Les cartes de demi-pension des nouveaux élèves seront distribuées à la rentrée. La carte doit se conserver tout au long de la scolarité. En cas de perte, une nouvelle carte est facturée 7€.

Le lycée dispose en outre d'une caisse de solidarité alimentée par les parents d'élèves et de fonds sociaux attribués par le rectorat de Paris pour les familles qui rencontreraient des difficultés de règlement. Le dossier de demande d'aide est à retirer à l'intendance ou à télécharger ici : https://pia.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_3169315/fr/demande-d-aide-sociale